



## **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

### **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20/02/2025 / \_\_\_\_\_

Dossier complet le : 20/03/2025 / \_\_\_\_\_

N° d'enregistrement : F01125P0050 \_\_\_\_\_

## **1 Intitulé du projet**

Projet de renouvellement urbain de la cité des Musiciens à Colombes.

## **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

### **2.2 Personne morale**

Dénomination

HAUTS-DE-SEINE HABITAT

Raison sociale

OPH

N° SIRET

2 7 9 2 0 0 2 2 4 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

EPL

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

VANOVERSCHELDE

Monsieur

Prénom(s)

Damien

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> .

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le programme du projet se compose des éléments suivants :

- Démolition partielle du parc existant : 180 logements ;
- Réhabilitation du parc non démolit : 152 logements ;
- Construction de 426 logements neufs, répartis dans une programmation mixte :
  - 163 logements locatifs sociaux (315 au total sur site, contre 332 aujourd'hui)
  - 15 logements en bail réel solidaire
  - 248 logements privés
- Espaces publics et équipements qualitatifs : Création d'un parc linéaire traversant, aires de jeux et espaces verts qualitatifs
- Stationnement et mobilités : Des places de stationnement en infrastructure (345) et en aérien (92) seront aménagées, accompagnées de dispositifs de mobilité douce pour encourager les déplacements à pied, en vélo et en transports en commun. Ces espaces de stationnement seront privés, réservés aux habitants.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet des Musiciens s'inscrit dans une volonté de transformer durablement le secteur en articulant différents enjeux urbains, sociaux et environnementaux :

- Désenclaver le quartier ;
- Créer un parc linéaire ;
- Passer d'un front urbain à une structure transversale ;
- Articuler les différentes typologies architecturales ;
- Améliorer le confort et le cadre de vie des habitants ;
- Développer des interfaces qualitatives au rez-de-chaussée ;
- Apporter au quartier de la mixité sociale et fonctionnelle ;
- Améliorer la cohésion sociale en changeant l'image du quartier

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet de démolition et de reconstruction sera divisé en plusieurs phases détaillées ci-dessous :

- Phase 1.1 – septembre 2025-mi 2028 : Réhabilitation du parc de logements conservés (5 immeubles) et la construction de 75 logements locatifs sociaux, répartis en 2 immeubles, sur une emprise libre actuellement.
- Phase 1.2 – mi 2028-fin 2029 : Après le relogement potentiel au sein des nouveaux logements locatifs sociaux livrés sur site, les 60 logements du bâtiment E seront déconstruits.
- Phase 2 – fin 2029-fin 2031 : Cette phase correspondra à la construction de 69 logements locatifs sociaux et des 15 BRS, permise par la libération de l'emprise du bâtiment démolé précédemment.
- Phase 2.1 – fin 2031-mi 2033 : Relogement des habitants des bâtiments C et D (deux derniers à démolir), potentiellement au sein des lots neufs sur site, puis déconstruction des 120 logements de ces bâtiments. (60 et 60 LLS).
- Phase 3 – mi 2033-mi 2035 : Construction des 3 lots de logements privés, soit 248 logements neufs, sur l'emprise libérée par les immeubles déconstruits précédemment.

Enfin, la phase d'aménagements extérieurs, incluant la création du parc linéaire, des espaces verts et des équipements publics, pourra être initiée au fur et à mesure de l'avancée du projet, et sera finalisée une fois les dernières opérations de construction livrées.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation du projet de renouvellement urbain des Musiciens à Colombes comprendra la gestion des nuisances liées à la construction de nouveaux logements, tout en respectant les normes environnementales (bruit, qualité de l'air, gestion des déchets). Pendant la phase de démantèlement, les immeubles à démolir feront l'objet d'une attention particulière dans le recyclage des matériaux et la gestion des déchets. Les immeubles conservés feront l'objet d'une réhabilitation conformément aux normes de performance énergétique, d'accessibilité, en optimisant notamment l'isolation thermique et phonique. Un parc linéaire traversant le site sera également créé, avec de nombreux espaces verts de qualité, favorisant la biodiversité et le bien-être des habitants. Le quartier sera réaménagé et les espaces verts restaurés pour minimiser l'impact environnemental et garantir la qualité des sols.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un Permis d'aménager. C'est dans ce cadre que nous vous soumettons le présent dossier d'étude au cas par cas. Le projet sera également soumis à la concertation via une procédure de participation du public par voie électronique, selon l'art. L.123-2 du code de l'environnement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Périmètre du projet : 33 542 m <sup>2</sup> Emprise au sol des constructions : 8 377 m <sup>2</sup> (25%) Espaces verts publics : 8 320 m <sup>2</sup> (25%) Espaces verts privés/résidentialisés : 13 597 m <sup>2</sup> (41%) Voirie et cheminements piétons : 1 551 m <sup>2</sup> (5%) / Parking aérien : 1 697 (5%)	Chiffres prévisionnels de l'offre en logements neufs : 17 000 m <sup>2</sup> en accession libre 1400 m <sup>2</sup> en BRS 10 000 m <sup>2</sup> LLS

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : avenue César Franck

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Colombes

Code postal : 9 2 7 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

##### Communes traversées :

Colombes

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU - zone C

<sup>i</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

Blank area for project description and authorization details.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune superposition du projet avec une ZNIEFF. A proximité : - Berges de la Seine à Nanterre : ZNIEFF de type I (3km du projet) - Pointe aval de l'île Saint-Denis : ZNIEFF de type II (5km du projet) - Bois de Boulogne : ZNIEFF de types I et II (5,3km du projet)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à 15,5km du Glacis du Fort de Noisy le Sec, classé APB.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à 14 km du PNR Oise - Pays de France.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé à 600 m d'une usine de traitement des eaux et à 550 m d'une église, toutes deux classées monument historique. Le projet recoupe les zones tampons de ces deux monuments
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet intercepte le périmètre de milieux potentiellement humides avec une probabilité assez forte d'après les données SIG de 2014 du site : <a href="https://sig.reseau-zones-humides.org/">https://sig.reseau-zones-humides.org/</a> Une étude de recherche de zone humide sera ainsi à planifier.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune couverte par un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI). Le projet est classé en zone bleue (zone B, centre urbain).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé depuis 2002, dernière modification en 2022.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à proximité directe de deux anciens sites industriels et activités de services (SP3886924 et SP388643).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein d'une zone de répartition des eaux du bassin Seine-Normandie.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à 7,5 km d'une aire de captation d'eau potable à Suresnes.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à 3,2 km des cités jardins de Gennevilliers, répertorié comme un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à 4km de la Pointe Aval de l'Île Saint-Denis et à 10km des Sites de Seine-Saint-Denis (Natura 2000 Directive Oiseaux).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé à 3,3 km du château de Bécon à Courbevoie, site classé du 92.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se raccordera au réseau d'assainissement public d'eau potable qui dessert actuellement les constructions existantes et suivra les dispositions du gestionnaire.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un aquifère est présent au droit du projet, la nappe de l'éocène moyen et inférieur. Il est situé à une profondeur inférieure à 10 m. Ainsi, les stationnements en parking en sous sol représentent un risque pour ces masses d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit des démolitions, ainsi que des parkings en sous-sol pour les constructions neuves qui vont entraîner des déblais. Par ailleurs, le projet paysager entraîne des déblais pour la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert qui seront à évacuer.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les constructions neuves feront appel à une certaine quantité de matériaux non présents sur le site. Néanmoins, les matériaux issus de la démolition pourront être réemployés (Diagnostic PEMD).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet devra rechercher à équilibrer les déblais-remblais.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La SDP démolie étant supérieure à 1000 m <sup>2</sup> SDP, un diagnostic PEMD est obligatoire. Le périmètre d'opération est déjà desservi par les réseaux d'eau potable et d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble paysager situé au sud du périmètre du projet, compris dans son emprise, pourrait être impacté pendant la phase chantier, et selon le tracé du plan guide et le plan de plantation du projet. Des mesures seront intégrées en phase chantier visant à limiter l'impact du projet sur ces espaces verts (stockage méticuleux des produits polluants pour l'environnement, adaptation des travaux aux calendriers biologiques, protection des arbres conservés).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est assez éloigné des sites Natura 2000 : situé à 4km de la Pointe Aval de l'Île Saint-Denis et à 10km des Sites de Seine-Saint-Denis (Natura 2000 Directive Oiseaux). Toutefois une étude faune-flore sera à lancer pour évaluer l'impact du projet sur les espèces.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace du périmètre ne jouit de cette classification. Les espaces verts présents sur l'emprise du projet sont classés comme des espaces ouverts artificialisés selon la carte du Mode d'Occupation des Sols (Institut Paris Région).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site SEVESO de bas risque se situe à 600m du projet. Une canalisation de transport d'hydrocarbure se trouve par ailleurs à 500m au nord du projet le long des berges de la Seine.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe à la frontière d'une zone de retrait gonflement des argiles d'incidence moyenne. Le site se trouve également dans le périmètre des servitudes d'utilité publique du PPRi de Colombes, classé en zone B, dite de centre urbain. Un règlement spécifique sur les constructions s'y appliquent. Le projet veillera à respecter les obligations du PPRi.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires. Au contraire, le verdissement et la configuration spatiale du projet participeront à la qualité du futur quartier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun risque sanitaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 200 logements de plus par rapport à l'état existant sont prévus, le nombre de flux va augmenter. Le prolongement du T1 va permettre d'améliorer la desserte du quartier en transport en commun. Les flux et stationnements liés aux livraisons des nouveaux commerces sont également à anticiper. Une étude de circulation est à réaliser pour limiter les nuisances associées.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet en phase chantier sera source de bruit, une charte chantier faibles nuisances intégrera des mesures pour réduire les nuisances acoustique. La conception des bâtiments neufs veillera à une l'isolation acoustique performante.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La future prolongation du tram T1 (actuellement en travaux) s'étendant le long du boulevard Pierre de Coubertin provoquera des nuisances de type vibration. Le projet devra intégrer les mesures anti-vibratoire de l'étude d'impact du T1 si existantes.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit de l'éclairage urbain. Un éclairage basse consommation ainsi que des horaires adaptés permettront de réduire les nuisances associées, sur la faune en particulier, tout en garantissant le sentiment de sécurité pour les habitants.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone urbaine éclairée.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bâtiments seront raccordés au réseau d'assainissement existant. Conformément au règlement communautaire d'assainissement, les eaux pluviales seront gérées au maximum à la parcelle pour un rejet à débit limité au réseau via des techniques alternatives paysagères
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réseau d'assainissement des eaux usées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Même raisonnement que pour les rejets liquides, étant donné que les bâtiments seront raccordés au réseau d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la démolition d'une partie de l'existant. Ainsi, des terres et des gravats seront à considérer et à gérer en conséquence (réemploi des terres et gravats in-situ ou valorisation ex-situ, diagnostic PEMD pour identifier les potentiels de valorisation des ressources issues de la démolition).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un travail sur la transition architecturale entre les maisons au sud et les ensembles de grande hauteur au nord a été réalisé. De plus, le projet a été pensé comme un espace de connexion entre le tissu pavillonnaire et les équipements sportifs au nord, avec la création de plusieurs sentes piétonnes transversales Nord-Sud. Par ailleurs, ce projet de requalification urbaine aura un impact positif sur le paysage et le patrimoine architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'effet est mitigé. Bien que le projet augmente la surface d'espaces verts urbains, la surface bâtie augmente également. Des commerces sont également prévus en RDC coté rue de certains bâtiments.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le NPNRU Porte Saint Germain / Berges de Seine, du côté opposé de la Seine à Argenteuil, se situe à proximité de la Cité des Musiciens. Cependant, en raison de la barrière physique que représente la Seine, les effets de ce projet ne seront pas considérés au titre des effets cumulés.



## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

---

---

---

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R. 122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom VANOVERSCHELDE

Prénom Damien

Qualité du signataire Directeur Général

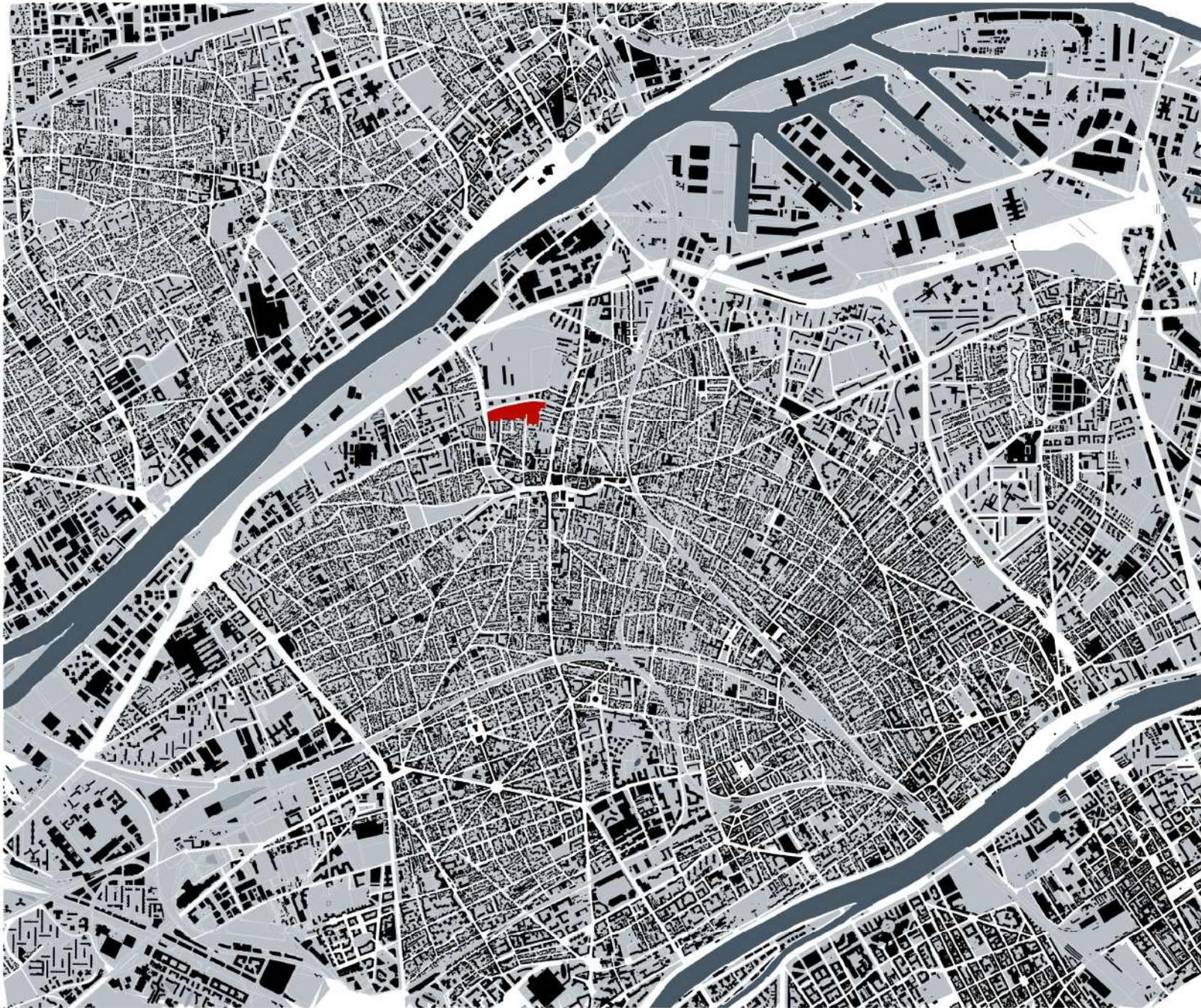
À LEVALLOIS

Fait le 20/03/2025



Signature du (des) demandeur(s)





Plan de situation 1/25 000e



CONTEXTE  
LES ABORDS



CONTEXTE  
VLA KREISSER, 13 JUILLET 2022

A



CONTEXTE  
PARC CITÉ DES MUSICIENS, 13 JUILLET 2022

B



CONTEXTE  
AV. LÉON RENAULT, 13 JUILLET 2022

C



CONTEXTE  
AV. LEON RENAULT, 13 JUILLET 2022

D



CONTEXTE  
IMPASSE GOUBLIER, 13 JUILLET 2022

E



CONTEXTE  
IMPASSE VILLA KREISSER, 13 JUILLET 2022

F



CONTEXTE  
AVENUE LOUISE DE BETTIGNIES, 13 JUILLET 2022

G

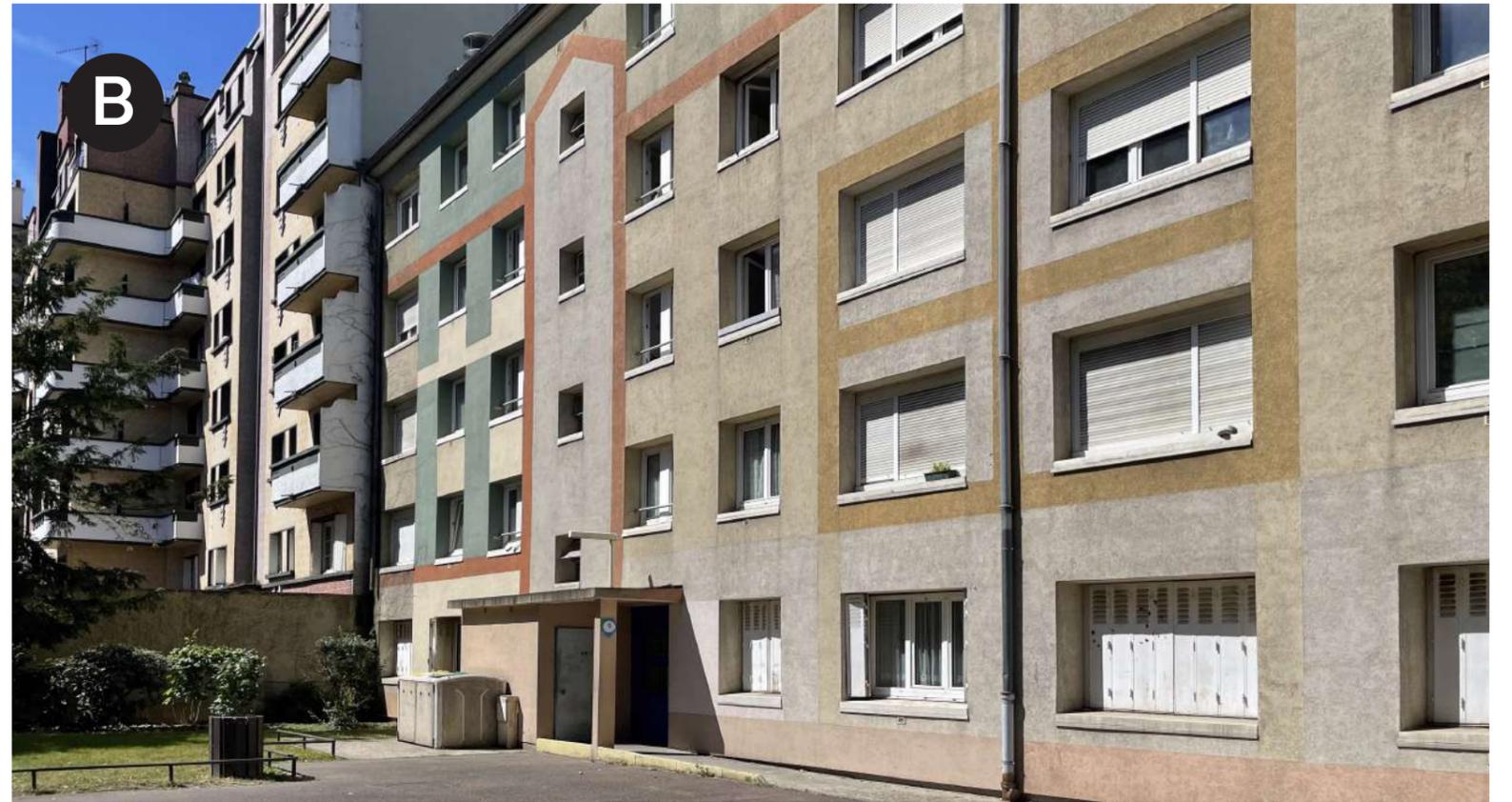


CONTEXTE  
LE SITE





▲ Vue depuis le cœur du site, 13 juillet 2022



▲ Avenue Claude Debussy, 13 juillet 2022

Avenue César Franck, 13 juillet 2022 ▼



Avenue César Franck, 13 juillet 2022 ▼





Boulevard Pierre de Coubertin

Avenue André

L'Esplanade

Avenue du Bois

Espaces Verts

Parcours

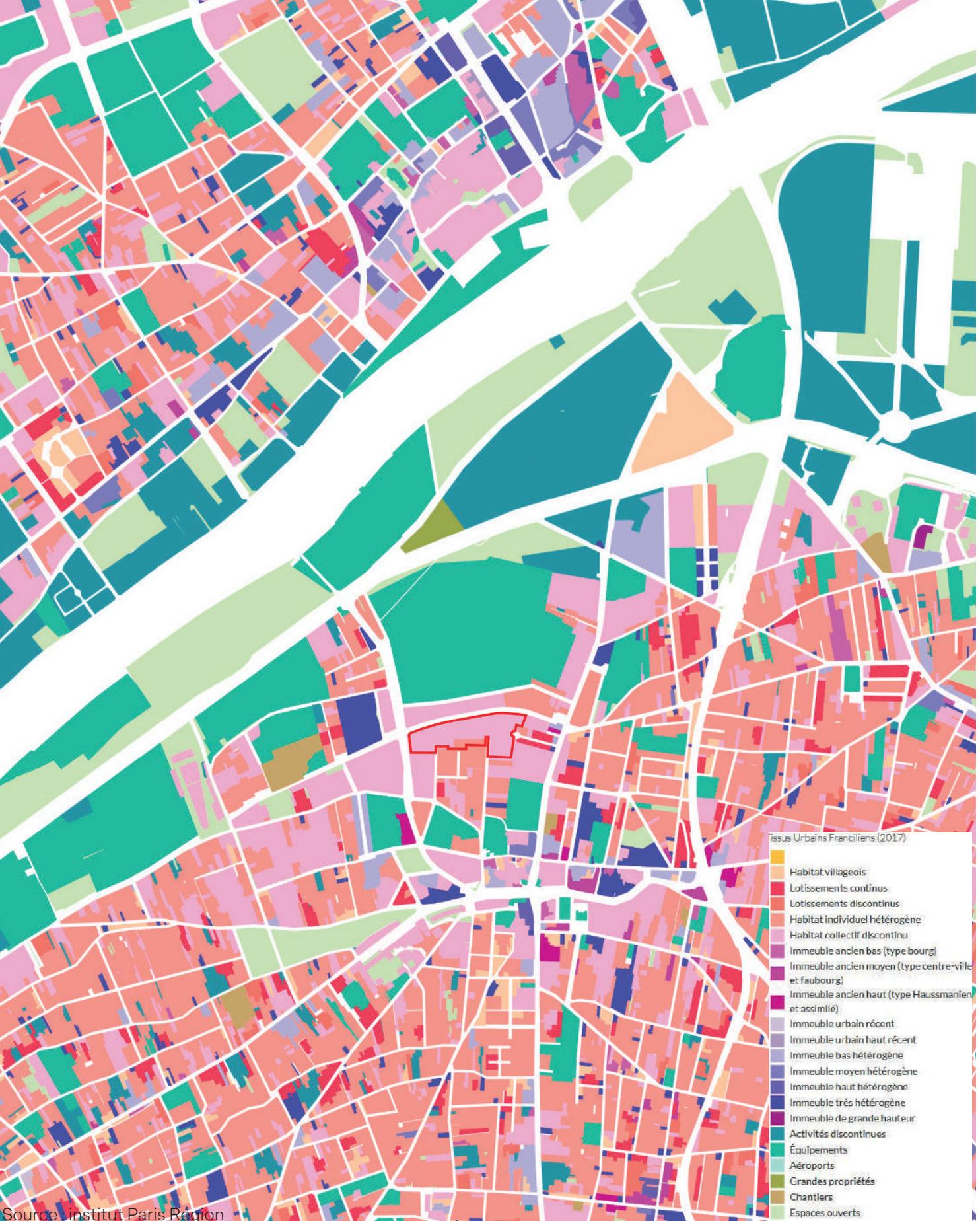
Avenue Louise de Br...

B

A

L

H



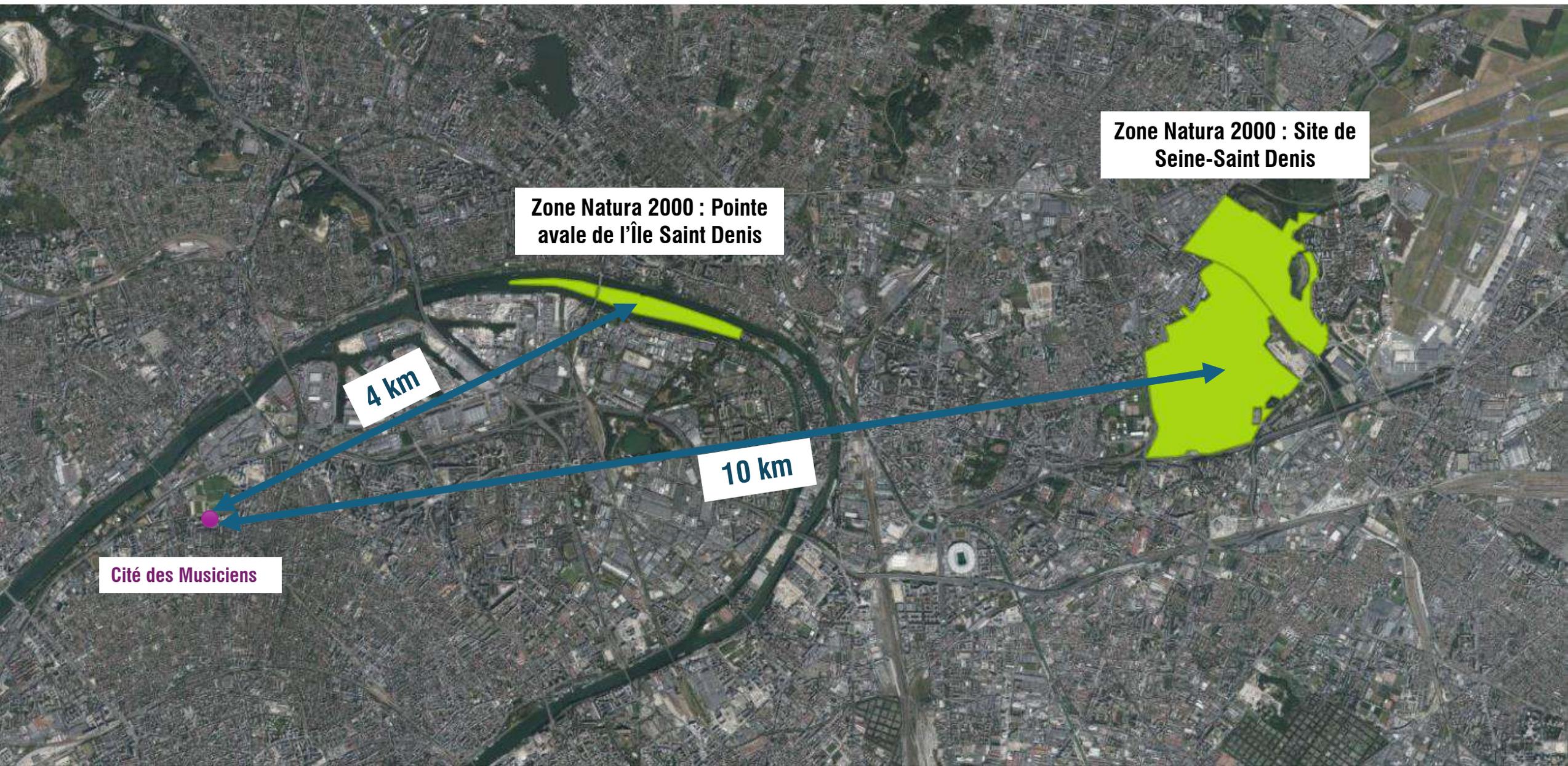
Issus Urbains Franciliens (2017)

- Habitat villageois
- Lotissements continus
- Lotissements discontinus
- Habitat individuel hétérogène
- Habitat collectif discontinu
- Immeuble ancien bas (type bourg et faubourg)
- Immeuble ancien moyen (type centre-ville et assimilé)
- Immeuble ancien haut (type Haussmannien et assimilé)
- Immeuble urbain récent
- Immeuble urbain haut récent
- Immeuble bas hétérogène
- Immeuble moyen hétérogène
- Immeuble haut hétérogène
- Immeuble très hétérogène
- Immeuble de grande hauteur
- Activités discontinues
- Équipements
- Aéroports
- Grandes propriétés
- Chantiers
- Espaces ouverts



Plan de situation 1/5000e





Cité des Musiciens

4 km

Zone Natura 2000 : Pointe avale de l'Île Saint Denis

10 km

Zone Natura 2000 : Site de Seine-Saint Denis